



Élection municipale du 7 novembre 2021

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle d'usage qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre

Par le présent avis public, Stéphane Parent, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise à Cantley depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Une demande d'inscription si vous êtes le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant unique d'un établissement d'entreprise ;
 - Une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste, si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis au cantley.ca ou en communiquant avec le personnel du bureau du président d'élection.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 3 octobre 2021 à l'adresse indiquée plus bas.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le personnel du bureau du président d'élection.

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021. Vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrit sur la liste électorale. Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du vendredi 8 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après le 8 octobre, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

6. Vous pouvez joindre le président d'élection, le secrétaire d'élection ou l'adjointe du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Stéphane Parent, président d'élection
Charles Dufour, secrétaire d'élection
Sylvie Lirette, adjointe du président d'élection

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Par téléphone au 819 827-3434, poste 6802
Par courriel à election2021@cantley.ca
Par télécopieur au 819 827-4328

Donné à Cantley, le 3 septembre 2021

Stéphane Parent,
Président d'élection

Certificat de publication

Je, Stéphane Parent, président d'élection, certifie par le présent que j'ai affiché le présent avis publicaux endroits désignés par le conseil, dans le site Internet de la Municipalité et dans le Journal l'Écho deCantley, le 3 septembre 2021.

Cantley, le 3 septembre 2021



Stéphane Parent,
Président d'élection